



Bulletin d'inscription : **« Le Rallye d'Anjou »** Date du rallye : **jeudi 29 mai – dimanche 1 juin 2025**

**Pour toute information contactez :** Armand Martin

Téléphone / Whatsapp : +33 6 51 05 94 15 (A.Martin) // +33 6.88.27.87.65 (V. Wendel)

Mail : [armandmartin2002@gmail.com](mailto:armandmartin2002@gmail.com)

Organisateur officiel : Armand Martin +33 6 51 05 94 15

Date d'arrivée : Arrivée le **jeudi 29 mai à partir de 16h et au plus tard à 19 h**

Lieu du rallye : **19 L'Aubinière, 49320 Brissac Loire Aubance**

	Pilot	Copilot	Véhicule	
Prénom			Marque	
Nom			Type	
Adresse			Cylindrée	
Ville			Année de mise en circulation	
Code postal			Cie d'assurance	
Téléphone			N° police assurance	
Adresse mail			N° adhérent MGCF	

135 € Pour les membres à jour de cotisation 2025. Incluant tous les repas, toutes les activités et l'hébergement

165 € Pour les non-membres ainsi que pour les membres ayant adhéré avant le 1er octobre 2024

➔ Merci de faire un virement à l'IBAN du MG CLUB DE FRANCE avec pour intitulé **« Nom + mention RALLYE D'ANJOU »**

(IBAN : FR76 3000 3038 4500 0372 7125 758, BIC : SOGEFRPP)

**Le bulletin d'inscription, le choix de votre menu et la preuve de paiement et la convention de sortie signée avec cases cochées doivent être envoyées à :** [armandmartin2002@gmail.com](mailto:armandmartin2002@gmail.com)

**Conditions de remboursement :**

- 15 jours avant le rallye : 50% de la somme remboursée
- 1 jour avant le rallye : Pas de remboursement

Un départ pendant l'événement n'entraîne aucun remboursement partiel pour le participant.

Les remboursements seront effectués exclusivement par virement bancaire. Les participants doivent fournir leurs coordonnées bancaires à cet effet.

Avant le début du rallye, les participants doivent confirmer la possession des documents suivants :

Permis de Conduire : Les participants doivent être en possession d'un permis de conduire valide. / Certificat d'Assurance : Les participants doivent posséder un certificat d'assurance à jour pour leur véhicule. / Contrôle Technique du Véhicule : Les participants doivent fournir une preuve de contrôle technique valide pour leur voiture. / En participant au rallye, les participants reconnaissent et acceptent de se conformer à ces conditions générales.

**Signature avec mention Lu et approuvé obligatoire :**

# MENU GRANDE TABLÉE

## ENTRÉE, PLAT & DESSERT

Veuillez composer votre menu pour le vendredi soir. Une entrée, un plat et un dessert :

### Une entrée :

- Burratina, tartare de tomates et pesto
- ou**
- Salade aux Rillauds d'Anjou
- ou**
- Pâtés « Jojo », duo de cochon et volaille
- ou**
- Terrine d'asperges au piment d'Espelette , crème mousseline

### Un plat :

- Confit de canard, lentilles vertes, sauce au miel épicé & Xéres
- ou**
- Pavé de sandre, légumes du moment, riz et beurre nantais (supplément : 1,5 €)
- ou**
- Paleron de cochon confit, frites fraîches et sauce Grand-Mère

### Un dessert :

- Assiette de 3 fromages
- ou**
- Panna cotta, coulis de fruits rouges
- ou**
- Mousse au chocolat
- ou**
- Entremet citron et fruits rouges
- ou**
- Crêmet d'Anjou, coulis aux de fruits de saison

**1. Voitures autorisées à participer.**

Voitures de la marque **MG** ou autre

**2. Déroulement.**

Il s'agit d'une balade touristique sur route ouverte, sans classement ni épreuve de régularité. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive ou de vitesse.

En cas de problème d'hôtellerie, seul le responsable de la sortie est habilité à choisir un autre hébergement.

**3. Code de la route**

Les participants s'engagent à se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.

Les éventuelles infractions au code de la route, ainsi que les amendes s'y rapportant, sont à la seule charge des participants.

Lors de visite de cave, la dégustation se fait sous **l'entière responsabilité du pilote du véhicule** et en aucun cas le MGCF ne peut être responsable lors d'un contrôle d'alcoolémie positif.

**4. Contrôle administratif**

Les conducteurs certifient sur l'honneur être en possession et en mesure de présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité. Ceci est également valable pour le copilote, si celui-ci est amené à conduire.
- Carte grise correspondant au véhicule engagé.
- Carte verte d'assurance correspondant au véhicule engagé.
- Contrôle technique à jour.

**5. Vérifications techniques**

Points de sécurité à contrôler : pneumatiques, freins, éclairage, essuie-glace, triangle de sécurité, gilet jaune de signalisation, présence d'un extincteur souhaitée.

Les organisateurs peuvent refuser le départ d'un véhicule qui présenterait un caractère d'insécurité, sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement.

Les plaques de rallye ne peuvent, en aucun cas, masquer les plaques minéralogiques et doivent être fixée solidement sur la voiture.

**6. Règles sanitaires**

Lors de situation sanitaire exceptionnelle, impactant le déroulement de nos rassemblements, le participant s'engage à respecter les règles sanitaires nationales, locales et arrêtés municipaux en vigueur à la date de la sortie.

Les éventuelles infractions à ces règles et leurs conséquences sont de la seule responsabilité du contrevenant à ces mesures sanitaires.

**7. Assurances**

Les balades dont l'organisation se fait sous le couvert du MG Club de France sont assurées par la police RC du Club.

Chaque engagé, en cas d'accident, reste responsable vis à vis des autres engagés et des tiers, et renonce à engager la responsabilité du MG Club de France à quelque titre que ce soit.

**8. Engagement**

Le participant régulièrement engagé, qui ne prendrait pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme restant acquise au MG Club de France pour couvrir les frais déjà engagés au moment de son désistement, en fonction des conditions d'annulation du bulletin d'inscription.

**9. Application du règlement**

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré d'accord avec le présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. En aucun cas, le MG Club de France ne pourra être tenu responsable en cas d'accident ou de délit durant la manifestation.

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement** (cocher la case)

Nom &amp; Prénom

Date

Signature

**Event convention :**

## 1. Authorized Cars to Participate:

Cars of the MG type or other.

## 2. Procedure:

This is a tourist drive on open roads, without any ranking or regularity test. It is by no means a sporting event or a speed test. In case of accommodation issues, only the organizer is authorized to choose alternative accommodation.

## 3. Safety Rules:

Participants commit to complying with the regulations of the highway code and municipal decrees of the towns passed through. Any traffic violations and related fines are solely the participants' responsibility. During wine visits, wine tasting is done under the full responsibility of the vehicle driver, and under no circumstances can the MGCF be held responsible for a positive alcohol test.

## 4. Administrative Checks: Drivers certify on their honor to possess and be able to present the following documents:

- Valid driver's license. This also applies to the co-pilot if they are required to drive.
- Vehicle registration corresponding to the entered vehicle.
- Insurance card corresponding to the entered vehicle.
- Up-to-date technical inspection.

## 5. Technical Checks:

Safety points to check: tires, brakes, lighting, windshield wipers, safety triangle, yellow safety vest, presence of a desired fire extinguisher. Organizers may refuse the departure of a vehicle that presents a safety hazard without the vehicle owner being able to claim compensation. Rally plates must not in any case cover the license plates and must be securely attached to the car.

## 6. Health Rules: In exceptional health situations affecting the course of our gatherings, the participant undertakes to comply with national, local health rules, and municipal decrees in force on the date of the outing. Any violations of these rules and their consequences are the sole responsibility of the violator of these health measures.

## 7. Insurance:

Outings organized under the auspices of the MG Club de France are covered by the Club's RC insurance. In case of an accident, each participant remains liable to other third parties, and waives any liability of the MG Club de France in any capacity.

## 8. Enforcement of Regulations:

By participating, each participant is considered to agree with these regulations and agrees to comply with the organizers' decisions. Under no circumstances can the MG Club de France be held responsible for accidents or driving offenses during the event.

## 9. Commitment: A participant who is duly registered but fails to start the event will not be entitled to a full refund of their registration fee. A portion of the fee will be retained by the MG Club de France to cover expenses already incurred at the time of their withdrawal, based on the cancellation conditions specified in the registration form.

⇒ **Please sign the French version of the convention, this paper is only a tailor-made translation which isn't official at all.** By signing the French convention, you will acknowledge having understood all the given information in French.